



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 29 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - FAGUET - FOURES - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNEIL-MAS (Suppléante) - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - MM ALBA - BARBARO - BARBERA - BOUTIE - CASTAGNE - COLOMBIER - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE.

Mme Catherine RABOU a donné procuration à M. François FOURES.

N° 2019/103

Objet : Services techniques : Acquisition d'un véhicule type utilitaire en remplacement du véhicule « Partner » accidenté

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que le véhicule Partner acheté en 2015 et utilisé par les services SPANC et Voirie notamment a été déclaré épave après un sinistre. L'assurance remboursera la somme de 5.600 €.

De ce fait, il y a lieu de remplacer ce véhicule. Pour cela, une consultation a été réalisée auprès des vendeurs automobiles du territoire Lautrécois-Pays d'Agout.

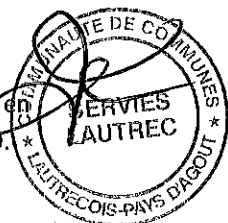
Après analyse de l'ensemble des offres reçues, Monsieur le Président propose de retenir celle du Garage Bosco dont le siège est situé ZA Borio Novo à Vielmur sur Agout. Le véhicule proposé est un Berlingo Blue HDI 100 S&S BVM Control neuf de marque Citroën pour un prix de 12.720 € HT soit 15.200 € TTC (dont 320 € de frais annexes).

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition d'un véhicule utilitaire Berlingo Blue HDI 100 S&S BVM Control de marque Citroën pour un prix de 12.720 € HT soit 15.200 € TTC (dont 320 € de frais annexes),
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2019,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 30 octobre 2019.



Le Président,
Raymond GARDELLE